

---

Réunion de la commission Emploi, qualification et  
revenus du travail du 4 avril 2011

SYNTHÈSE

---

*La commission « Emploi, qualification et revenus du travail » s'est tenue le 4 avril sous la présidence de Raoul Briet. Après un point d'explication de l'Insee sur les difficultés rencontrées pour l'estimation du coût du travail 2008 à partir de l'enquête coût du travail, Pôle emploi et l'Unédic ont présenté les données disponibles sur l'indemnisation du chômage. Ces données devraient à terme répondre pour l'essentiel à la demande formulée à l'automne par quelques chercheurs.*

*La Dares a ensuite fait le point sur l'emploi des seniors et notamment sur les dispositifs de suivi des principales mesures prises par les pouvoirs publics pour favoriser le maintien dans l'emploi des seniors. Si la plupart des mesures sont correctement suivies, la dispersion des sources d'information reste une difficulté importante pour disposer d'une vision synthétique et transversale.*

*Pour terminer, l'Insee a dressé le bilan de l'enquête pilote PIAAC et des évolutions attendues pour l'enquête finale, sur la base duquel notamment la France doit décider des conditions de sa participation à l'enquête principale.*

*Les quatre enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, Sylvie Lagarde a exposé les causes des problèmes de comparaison du coût horaire du travail 2008 entre la France et l'Allemagne, à partir des résultats de l'enquête coût de la main d'œuvre. Le dispositif de l'enquête coût de la main d'œuvre a été profondément modifié entre 2004 et 2008, ce qui a nécessité de remettre à plat les calculs d'indicateurs divers et complexifié les comparaisons avec 2004. Du fait du calendrier imposé par Eurostat, l'Insee n'a pas pris le temps de procéder à toutes les vérifications qui s'imposaient après des innovations importantes introduites dans le mode de collecte. Le renversement de tendance de la conjoncture entre 2007 et 2008 a, par ailleurs, compliqué la consolidation des données 2007 et 2008 sans compter qu'en 2008 est entrée en vigueur la nouvelle version de la NAF. Tous ces éléments ont abouti à la transmission dans l'urgence à Eurostat en décembre 2010 de résultats erronés pour la France, notamment pour la mesure de la durée du travail effective. Dès janvier 2011, l'Insee alerté par Rexecode a demandé le retrait de ces données du site d'Eurostat. Des résultats corrigés ont été mis en ligne fin février.

La création de Pôle emploi a entraîné une rupture dans la diffusion de séries concernant le chômage indemnisé et non indemnisé. A l'été 2010, quelques chercheurs ont saisi le Président de l'Unédic et le directeur général de Pôle Emploi à ce sujet. En complément aux réponses écrites de l'Unédic et Pôle emploi, Bernard Ernst pour Pôle emploi et Pierre Cavard pour l'Unédic ont décrit le dispositif statistique d'observation du chômage indemnisé et non indemnisé. L'Unédic ne produit plus de données. Ses missions se sont recentrées sur la réalisation, éventuellement en partenariat, des études, recherches et simulations nécessaires aux partenaires sociaux et instances de l'Unédic pour suivre et anticiper la gestion de l'assurance chômage et des dispositifs conventionnels associés. C'est désormais Pôle emploi qui suit l'indemnisation des demandeurs d'emploi. Il produit des données physiques et des données financières portant sur les bénéficiaires, l'ancienneté moyenne d'indemnisation, le montant moyen d'indemnisation, le montant moyen du salaire de référence, l'ancienneté moyenne, les demandeurs d'emploi indemnisés et non indemnisés et les personnes dispensées de recherche d'emploi. Ces éléments sont diffusés par Pôle emploi dans le cadre d'un communiqué de presse mensuel et repris, pour bon nombre d'entre eux, dans les publications de la Dares. Toutefois, comme la création de Pôle emploi en 2008 ne s'est pas accompagné de la mise en place concomitante d'un nouveau site, l'accès à un certain nombre de séries a été interrompu. C'est en particulier le cas des données annuelles autrefois publiées dans la revue *Statistis* qui fournissaient des tableaux croisés à deux ou trois variables. Ces séries qui intéressent particulièrement les chercheurs sont en cours de rapatriement sur le site de Pôle emploi. Elles seront disponibles en juin 2011 pour les années 2008 et 2009 et à l'automne pour l'année 2010.

Les éléments présentés par Pôle emploi et l'Unédic devraient répondre aux demandes formulées par les chercheurs. La commission Emploi suivra avec attention leur mise en oeuvre.

Ensuite Philippe Scherrer, pour la Dares, a présenté un cadrage général sur l'évolution de l'emploi des seniors puis fait le point sur le dispositif d'observation des mesures prises pour le favoriser. La France se caractérise par des taux d'activité et d'emploi faibles au delà de 50 ans même s'ils ont augmenté ces dernières années. L'écart, par rapport à la moyenne européenne, est davantage marqué pour les hommes que pour les femmes. Ces spécificités sont la conséquence de différentes dispositions mises en œuvre notamment au début des années 80 (retraite à 60 ans, préretraite suite aux restructurations industrielles) et dont l'impact a été beaucoup plus fort en France que dans d'autres pays européens. Elles sont amplifiées par le fait que la France avait connu une très forte hausse de la natalité après la seconde guerre mondiale et que ces générations nombreuses arrivent maintenant à l'âge de la retraite.

Outre les mesures d'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension de retraite à taux plein, les lois de 2003 et 2010 sur le système de retraite ont introduit différents dispositifs visant à favoriser l'emploi des seniors : restrictions des préretraites à financement public, mise en place de la surcote, mesures destinées à favoriser la retraite progressive et le cumul emploi-retraite. D'autres dispositions allant dans le même sens, ont été prises par le plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors sur la période 2006-2010, et par les lois de financement de la sécurité sociale 2008 et 2009.

Le suivi statistique des mesures prises s'appuie largement sur les sources administratives de la Cnav, de l'Acoss, de Pôle emploi ou de certaines directions du ministère du travail. La plupart des mesures de la politique d'emploi des seniors bénéficient ainsi d'un bon suivi et des données sont régulièrement publiées dans les supports de la Dares. En revanche, les dispositifs de suivi des préretraites d'entreprise et mises à la retraite d'office doivent être enrichis, pour fournir des informations sur le nombre de salariés concernés. D'autres dispositifs sur la prévention de la pénibilité par exemple sont encore à construire. Anne-Laure Zennou et Vincent Poubelle ont complété cet exposé en décrivant les apports de l'Acoss et de la Cnav.

Les participants, dont Cécile Cottreau qui introduisait la discussion au nom de la CFDT, ont souligné la richesse des données fournies par la statistique publique. Toutefois, il manque une observation synthétique et transversale de l'ensemble des dispositifs de protection alors que les questions d'emploi des seniors renvoient aux questions de parcours professionnel, de transition et de retraite. De plus, les suivis quantitatifs mériteraient d'être complétés par des approches qualitatives.

L'enquête PIAAC qui a été présentée dans cette même enceinte est une nouvelle enquête internationale visant à mesurer les compétences des adultes en « littératie » et en « numératie » à partir d'exercices tirés de la vie quotidienne. La première étape consistait en une enquête pilote dont Nicolas Jonas a présenté le bilan. Celui-ci est mitigé.

Le taux de réussite de la collecte est relativement faible : 58 % des personnes échantillonnées ont au moins commencé les exercices psychométriques. En revanche, l'enquête a été bien acceptée par les enquêtés alors que le temps de passation de l'enquête est long (entre 1 et 3 heures) et par les enquêteurs malgré un outil informatique peu performant (22% de bug). Par ailleurs, si les résultats des items de numératie sont assez proches entre les supports informatiques et les supports papiers, ce n'est pas le cas des items de littératie.

Les résultats de la France sont bons par rapport à ceux des autres pays. Mais au total, 4 pays seulement sur les 27 ont obtenu un taux de réponse de plus de 50% alors que l'OCDE avait fixé un objectif de 70%. Les taux de non réponse partielle, variables d'un pays à l'autre, compliquent encore la comparabilité internationale et le calcul des scores de compétences.

Au vu de ces résultats, le consortium propose pour l'enquête principale un schéma très différent du pilote, en introduisant une évaluation adaptative, sans toutefois prévoir de la tester du fait du calendrier très contraint retenu pour l'enquête principale. Les nouveaux principes d'orientation au sein des questionnaires papier ou informatique sont complexes. Par ailleurs, 95% des items ont été choisis avant que le pilote ne commence alors que le consortium s'était engagé à ce que les exercices de l'enquête principale soient sélectionnés sur la base de l'enquête pilote.

La participation de la France à l'enquête principale qui doit se dérouler, selon le calendrier théorique de l'OCDE, entre août 2011 et mars 2012 sera décidée prochainement. Toutefois, le protocole proposé par le consortium laisse supposer que, dans les conditions actuelles, l'enquête principale ne remplira pas davantage que l'enquête pilote les critères de qualité statistique exigés par le comité du label. Elle ne pourrait donc pas obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique, si elle était menée dans les conditions actuelles.

Enfin le président, après avoir entendu la commission, a accordé un avis d'opportunité favorable aux quatre enquêtes qui étaient présentées.